



à qui reviennent les frais de déplacement?(plus de 800 km)

Par **dameflos**, le **17/02/2008** à **14:03**

je suis séparée depuis 2003 et jusqu'à il y a peu de temps le père de mon fils habitait à 100 km du père de mon fils (7 ans).en juillet dernier c'était à mon tour de déménager mais à desormais plus de 800 km du papa.Ma question: à qui reviennent les frais de déplacement ?(sachant que mon fils est domicilié chez moi)
merci